



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Communication – Royat Magazine juillet 2024 – PRINT CONSEIL

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la Délibération du Conseil municipal n°D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition l'entreprise PRINT CONSEIL, en date du 12/07/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réalisation du bulletin municipal de juillet 2024 de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise PRINT CONSEIL, sise 28 Avenue Jean Moulin 63540 ROMAGNAT, est retenue pour la réalisation du bulletin municipal de juillet 2024 de la Ville de Royat, pour un montant de 3 322.00 HT soit **3 986.40€ € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise PRINT CONSEIL
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 01/08/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



PRINT CONSEIL
IMPRIMERIES

Romagnat, le vendredi 12 juillet 2024

MAIRIE DE ROYAT
Madame MARIE HEID
46, Boulevard Barrieu

63130 ROYAT

Nous vous remercions de votre demande de prix et vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre meilleure offre pour la réalisation de :

Devis n° : 032396/00

**Référence : Bulletin Municipal
Juillet 2024**

Descriptif : Brochure 32 pages
Format fini : 21.00 x 29.70 cm
Format ouvert : 42.00 x 29.70 cm
Papier : Couché Satin 135 g/m²
Impression : Quadri recto/verso

Fichiers numériques fournis par vos soins

Façonnage : 2 piqures métal

Mise sous bande

Mise en caisse carton

Livraison : 1 point Mairie de Royat - Mme HEID Marie

+++ DEVIS HORS RETROCESSION REGIE PUB +++



Délai de réalisation : x jours après validation du BAT

Prix total pour : 3 500 ex 3 322.00 € H.T.

Ce devis, valable 15 jours, est réalisé au cours du jour du papier et des matières premières.

Il pourra être réactualisé le jour de la commande en fonction des hausses récurrentes des cours des matières premières et du papier.

Pour toute 1ère commande ou facture, paiement total à la commande.

Pour toutes les commandes supérieures à 5000 € HT, 30% d'acompte à la commande.

Nous espérons vivement la faveur de vos ordres et vous en remercions par avance.

Votre contact commercial : **Mikaël De Matos** 07 85 05 53 33 m.dematos@printconseil.fr

La signature de la présente offre vaut pour acceptation de nos conditions générales.

Quantité commandée :

Remise des éléments le :

Livraison souhaitée le :

.....

.....

.....

Signature et Cachet de l'entreprise :



COORDONNÉES BANCAIRES
CEPAL - IBAN FR76 1871 5002 0008 1013 6755 126 - CEPAPFRPP871 | B POP - IBAN FR76 1680 7003 4140 0214 5126 128 - CCBPFRPPGRE



alchimistes [les]
COMMUNICATION & IMPRESSION

04 73 90 11 02 | www.printconseil.fr | www.alchimistes.group
28, avenue Jean Moulin - 63540 ROMAGNAT
SIRET 499 673 374 00041 - Code APE 1812Z - N° TVA : FR79 499 673 374

